

Le 9 janvier 2014

JORF n°0170 du 25 juillet 2009

Texte n°3

LOI

**LOI n° 2009-892 du 24 juillet 2009 autorisant la ratification du traité sur le droit des brevets (1)**

NOR: MAEJ0815903L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article unique.**

Est autorisée la ratification du traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) sur le droit des brevets (ensemble le règlement d'exécution du traité et les déclarations communes), signé à Genève le 14 septembre 2000 et dont le texte est annexé à la présente loi (2).

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 24 juillet 2009.

Nicolas Sarkozy

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,  
François Fillon  
Le ministre des affaires étrangères  
et européennes,  
Bernard Kouchner

---

(1) *Travaux préparatoires* : loi n° 2009-892

*Sénat :*

Projet de loi n° 160 (2008-2009) ;

Rapport de M. Rachel Mazuir, au nom de la commission des affaires étrangères, n° 281 (2008-2009) ;

Texte de la commission n° 282 (2008-2009) ;

Discussion et adoption (procédure d'examen simplifiée) le 7 avril 2009 (TA n° 72, 2008-2009).

*Assemblée nationale :*

Projet de loi, adopté par le Sénat, n° 1594 ;

Rapport de M. Jean-Claude Guibal, au nom de la commission des affaires étrangères, n° 1668 ;

Discussion et adoption (procédure d'examen simplifiée) le 20 juillet 2009 (TA n° 320).

(2) Le texte sera publié ultérieurement au Journal officiel de la République française.